

ÉOLIENNES EN MER
AU LARGE DE LA NORMANDIE

CENTRE MANCHE



CONCERTATION « CENTRE MANCHE 2 »

Compte-rendu synthétique de la 1^{ère} réunion
publique de la concertation post-débat public

Ouistreham – vendredi 25 novembre 2022

Novembre 2022

Intervenants présents :

Pour la maîtrise d'ouvrage – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Normandie) :

. Damien LEVALLOIS, directeur de projets éoliens ;

Pour Réseau de Transport d'Électricité (RTE) :

. Pierre CECCATO, responsable de projet ;

. Emmanuel CARUSO, chargé d'étude concertation.

Pour le cabinet SINAY :

. **Matthieu JACOB**, responsable projet ;

. **Pascal HACQUEBART**, référent scientifique environnemental ;

Garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP) :

. **Jean TRARIEUX**.

Animation réalisée par Hugo ROSSET, SYSTRA

La réunion a débuté à 18h30

1. INTRODUCTION DE LA REUNION

Hugo ROSSET, SYSTRA, indique qu'il va animer la réunion publique de concertation et donne la parole à la maire adjointe de Ouistreham pour le mot d'accueil républicain.

Catherine LECHEVALIER, 1^{ère} adjointe au maire de Ouistreham, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et exprime l'importance du sujet des éoliennes pour le territoire avec notamment la présence de la base de maintenance du parc éolien en mer du Calvados sur la commune. Elle exprime également le soutien de la mairie à ce projet comme dans le cas du premier projet. Elle s'excuse de ne pas pouvoir être présente pour toute la durée de la réunion.

Hugo ROSSET, SYSTRA, présente le déroulé de la réunion. Il précise que la réunion est enregistrée et sera mise en ligne, un compte-rendu sera également disponible. Il rappelle également les règles de la bonne tenue de la réunion : la retranscription fidèle des échanges, l'équité des temps de parole entre les intervenants et le public, ainsi que l'écoute et le respect des personnes qui s'expriment.

2. INTERVENTION DES GARANTS

Jean TRARIEUX, garant CNDP, précise le cadre de cette réunion qui s'inscrit dans le cadre d'une concertation continue qui fait suite aux deux concertations menées au sujet des projets éoliens en mer. Il rappelle ensuite que l'objectif général de la concertation est d'associer le public selon trois principes :

- Une information complète et objective, sur l'ensemble des tenants et aboutissements du projet ;

- L'équivalence de parole : tout un chacun est parfaitement légitime dans son expression. Il n'y a pas de parole plus importante que d'autres, tous les avis comptent à la condition qu'ils soient argumentés.
- La courtoisie des échanges et du respect des avis et des personnes dans le débat, qu'elles soient de notre avis ou pas.

3. PRESENTATION DU PROJET

[Voir diaporama joint au compte-rendu]

Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie, remercie les participants à la première réunion publique faisant suite à la décision ministérielle sur le projet Centre Manche 2. Il revient sur les raisons du développement de l'éolien en mer liées aux politiques menées par l'État afin de décarboner le mix énergétique. Pour y parvenir, l'objectif est de réduire l'utilisation des énergies fossiles afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il précise que la sobriété et l'efficacité énergétique permettront de répondre aux enjeux en matière de consommation d'énergie.

Il indique que l'objectif d'installation de l'éolien en mer de 40 GW à l'horizon 2050, sera mis en discussion dans le cadre du travail du Parlement sur la loi énergie 2022-2023. L'énergie éolienne aurait donc vocation à devenir la première énergie renouvelable productrice d'électricité en France.

Il rappelle brièvement le contexte et les précédentes étapes des deux projets éoliens en mer dans la zone Centre Manche et leurs principales caractéristiques. Il indique la volonté de faire travailler les industriels sur l'innovation au sens large dans le domaine éolien au travers de mesures dans le cahier des charges de l'appel d'offres du second projet de la zone.

Concernant le projet Centre Manche 1, il fait savoir que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a reçu les offres de l'appel à projets le 10 novembre et devrait proposer un lauréat au ministre au premier trimestre de l'année 2023. Il rappelle également le calendrier du projet Centre Manche 2, dont l'appel à candidatures est lancé et se déroule jusqu'au 23 décembre 2022 en vue d'un appel d'offres qui débutera dans les deux à trois mois suivants, permettant la nomination d'un porteur de projet à la fin de l'année 2023.

Il explique que le tracé du raccordement, qui sera évoqué plus précisément dans un second temps, sera défini dans le Calvados en février 2023. Il évoque ensuite l'avancement des études en mer, sur le paysage, l'environnement, le patrimoine, la pêche ainsi que sur le trafic maritime. Il rappelle à ce sujet que la CNDP a demandé à la DREAL de réétudier l'intangibilité de certaines contraintes et c'est dans ce cadre qu'un travail est en cours afin de faire évoluer le chenal d'accès d'Antifer, accès pour les pétroliers, dont la validation sera faite par l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Il rappelle également que les études menées sur la pêche ont permis d'éviter des zones de pêche importantes de la coquille Saint-Jacques. Damien LEVALLOIS indique avoir reçu deux rapports intermédiaires d'études sur le milieu marin durant la semaine : une première réalisée par le GONm concernant les goélands argentés de l'île de Tatihou et une seconde par le CNRS de l'université de la Rochelle sur les phoques gris de l'entrée de la Seine.

Matthieu JACOB, SINAY, en charge d'étude environnementales, débute par une brève présentation des collaborateurs du cabinet SINAY présents à cette réunion. Il insiste sur la volonté du cabinet d'associer des partenaires locaux dès le début de la mission. Il explique la démarche du cabinet ainsi que le protocole établi afin de réaliser les campagnes d'échantillonnage sur deux ans. Les données récupérées à la suite de ces campagnes sont recueillies, analysées et traitées avant de transmettre des rapports permettant de décrire l'état initial de l'environnement. Il précise que le travail se déroule sur une durée de 2 ans.

Il présente ensuite les études de deux compartiments : la caractérisation des sédiments et des habitats benthiques, qui correspondent à l'ensemble des éléments du fond sous-marin.

Pascal HACQUEBART, SINAY, commente une vidéo diffusée dans la salle pour illustrer les campagnes de recueil de données.

Matthieu JACOB, SINAY, indique ensuite que le cabinet travaille également sur un autre compartiment : la qualité physico-chimique de l'eau. Il commente une photo qui contient des outils permettant de réaliser cette analyse. A la suite d'une remarque, il explique que pour tenir le programme de ce type de projet et d'études, toutes les actions doivent être anticipées, par exemple, la bouteille de prélèvement Niskin a été difficile à acquérir car l'ensemble de la bouteille est recouvert de téflon et l'outil a dû être importé depuis les États-Unis.

Il ajoute qu'une campagne est menée pour caractériser les communautés phyto et zooplanctoniques et une autre concernant les espèces d'intérêt halieutique (comme les céphalopodes). Il évoque ensuite les trois zones de mesure (Etretat, Bayeux et Barfleur) pour l'étude du bruit aérien ambiant et enfin une étude concernant la caractérisation du paysage et du patrimoine.

4. PHASE DE QUESTIONS-REPOSES

Hugo ROSSET, SYSTRA, ouvre un premier temps d'échanges avant de passer à la présentation du raccordement électrique du parc éolien. Il rappelle les règles du bon fonctionnement de ce temps d'échanges.

Un participant interroge le maître d'ouvrage sur la prise en compte dans le cadre du projet de la navigation de plaisance.

Damien LEVALLOIS, DREAL, confirme que les aspects de plaisance sont étudiés et précise qu'il est difficile de caractériser l'activité au large hormis par les AIS (transpondeur qui donne la position du navire) et que la plaisance n'est pas forcément munie de cet équipement. Du fait de la distance, le projet ne peut interférer qu'avec la grande plaisance, il n'est pas possible d'aller à plus de six miles des côtes avec une petite embarcation (permis de plaisance « classique »). Il explique que les études ont donc bien pris en compte le sujet en ce qui concerne plutôt des voiliers qui effectuent la traversée ou la grande plaisance.

Arlette SAVARY, membre de FNE Normandie et du CREPAN, demande si l'ensemble des études environnementales va durer deux ans et si des restitutions intermédiaires sont prévues, avec diffusion des données à des scientifiques et experts.

Un participant, membre du Groupe ornithologique normand, demande si des résultats surprenants sont ressortis de ces études.

Matthieu JACOB, SINAY, explique qu'il y a deux phases de restitution des résultats : après un an de campagne, et après deux ans de campagne. Il précise qu'un décalage existe entre les campagnes et l'accessibilité des résultats en raison de l'analyse des éléments recueillis. Il ajoute qu'à l'heure actuelle et à ce stade des études, il n'y a pas de résultat surprenant.

Damien LEVALLOIS, DREAL, ajoute qu'en fonction des compartiments la durée des études varie : deux ans pour la pêche ou six mois pour le bruit aérien ambiant. L'accès aux données sera public à la fin des études et les rapports intermédiaires sont également publiés. Il signale que les premiers rapports intermédiaires seront d'ailleurs bientôt publiés sur le site internet.

Jean-Pierre CLAVE, membre du Groupe ornithologique normand, demande si cette phase d'études concerne le parc Centre Manche 1 et si les phases d'études seront reconduites pour deux ans concernant le parc en Centre Manche 2.

Damien LEVALLOIS, DREAL, indique qu'il a été décidé de s'appuyer sur les marchés publics en cours afin que les études qui seront réalisées concernent l'ensemble de la zone Centre-Manche et donc les deux parcs.

5. PRESENTATION DU RACCORDEMENT DU PARC EOLIEN EN MER

Pierre CECCATO, RTE, présente dans un premier temps le rôle de RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité.

Il présente ensuite l'emprise géographique des deux raccordements Centre-Manche avec l'appui d'un diaporama. Il précise que le premier raccordement (CM1), qui rejoint le poste de Manuel (50), a été défini en début d'année dernière et que le travail de fuseau pour le second parc a été entamé afin de rejoindre le poste de Tourbe, au sud de Caen. Il rapporte qu'une réunion a eu lieu ce jour en présence du préfet du Calvados afin de définir l'aire d'étude dans laquelle sera recherché le fuseau de moindre impact du raccordement du parc Centre Manche 2.

Emmanuel CARUSO, RTE, décrit l'ensemble des ouvrages nécessaires au raccordement du parc éolien et son fonctionnement avec l'appui d'un diaporama.

Pierre CECCATO, RTE, présente ensuite la zone d'étude globale dans le Calvados et l'aire d'étude resserrée dont l'atterrage à terre concerne les communes de Ouistreham, Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer. L'objectif est de descendre jusqu'à la commune de Bellengreville où se situe le poste de Tourbe. Il annonce qu'une consultation sur plusieurs supports (internet et coupons T) est prévue dans les jours à venir jusqu'à Noël et que des réponses seront apportées aux questions posées par le public. Il présente ensuite les différentes hypothèses de fuseaux et précise que RTE cherche à travailler sur des zones remaniées par l'Homme et assez larges pour accueillir le chantier qui durera entre 6 mois et 1 an.

Les différents atterrages présentés sont les suivants :

- Un atterrage à Hermanville-sur-Mer, sur un petit parking entouré d'habitations ;
- Un atterrage à Colleville-Montgomery, sur un parking, plus grand, également à proximité d'habitations. Il précise que les côtes du Calvados sont très bâties et que lorsque ce n'est pas le cas, les sites sont protégés ou en cours de classement et sont par conséquent écartés ;
- Un atterrage est envisagé sur un délaissé d'un polder industriel identifié à la suite d'une rencontre avec la mairie de Ouistreham, Port normand associés et la CCI.

Il présente ensuite les différentes hypothèses pour le passage du raccordement. Il s'arrête sur une zone ciblée pour la traversée de l'Orne qui représente un enjeu important. Enfin, il décrit une difficulté concernant la traversée de l'autoroute et de voies SNCF dans la dernière partie du fuseau, donnant lieu à de multiples hypothèses de tracés. Il ajoute que des maires ont conseillé ces tracés et d'autres, via des routes existantes et que ces propositions seront étudiées. Il souligne que les hypothèses présentées sont à l'état de réflexion et qu'il est possible d'en étudier de nouvelles. Il mentionne enfin la station de conversion, représentant un besoin de 4 à 6 hectares à proximité immédiate (moins d'un kilomètre) du poste de Tourbe ou ici encore doivent être pris en compte les projets du territoire en cours et à venir.

5. PHASE DE QUESTIONS-REPOSES

Un participant interroge RTE sur la possibilité de remonter l'Orne afin d'avoir un atterrage en pleine campagne.

Un participant s'interroge sur le passage du câble au niveau de Ouistreham qui traverserait une zone de dunes qui est une mesure compensatoire pour l'extension du parking ferry.

Un participant regrette l'absence de présentation dans le diaporama des différentes zones protégées à proximité des fuseaux envisagés.

Pierre CECCATO, RTE, explique que c'est la première présentation des fuseaux qui est faite au public et qu'une présentation plus complète sera faite notamment dans le cadre de la démarche de concertation à venir. Concernant la possibilité de remonter l'Orne afin d'arriver le plus loin possible, il indique qu'entrer dans un port

puis poursuivre le raccordement dans l'Orne générerait des impacts majeurs pour l'activité du port et celle du canal. Il précise que des travaux de voiries pour effectuer le raccordement sont plus habituels pour RTE et possèdent moins d'inconvénients.

Un participant rebondit sur la réponse et indique que l'absence d'activité dans l'Orne permet d'envisager l'hypothèse d'une traversée.

Pierre CECCATO, RTE, explique que le remaniement du canal le rend presque compatible avec l'usage industriel contrairement à l'Orne, en cours de remise à l'état naturel et qu'il est déconseillé d'y insérer des ouvrages industriels.

Il revient sur la question de la zone compensatoire et souligne qu'il ne serait pas acceptable de traverser une telle zone. Il précise que le projet envisagé est d'utiliser le chemin existant et explique qu'il n'est pas envisagé de mettre en péril la zone compensatoire mentionnée. Il précise que la poursuite des études permettra de préciser ce point.

Une participante interroge RTE sur la durée de vie des ouvrages du raccordement.

Pierre CECCATO, RTE, indique que la durée estimée est d'environ 40 ans comme c'est le cas pour l'ensemble des ouvrages envisagés par RTE.

La participante complète sa question et souhaite savoir ce qu'il est prévu pour le démantèlement des ouvrages de RTE.

Pierre CECCATO, RTE, explique qu'il est prévu de remettre le site en l'état. Il ajoute que cela dépendra également du devenir du parc et de la mise à jour de l'étude d'impact. Il souligne qu'il sera pertinent de se poser la question de laisser les câbles en l'état ou alors d'effectuer des travaux pour les enlever, ce qui générerait les mêmes impacts que lors de travaux de raccordement.

Une participante demande si un conseil scientifique de façade pour l'ensemble des parcs éoliens été créé.

Damien LEVALLOIS, DREAL, répond qu'un conseil scientifique de façade a été créé le mois dernier et que les appels à candidatures pour les scientifiques ont été envoyés. Il espère qu'un premier conseil scientifique se tiendra en janvier ou février 2023 et s'intéressera particulièrement aux parcs Centre Manche et aux activités maritimes.

Un membre du groupe ornithologique normand revient sur les techniques évoquées pour le passage des câbles au niveau de la plage (Saint-Nazaire réalisé en tranchée, la liaison France-Angleterre (IFA 2) en forage dirigé). Il interroge RTE sur le choix préférentiel de traversée de la plage et les raisons du choix de passage en tranchée ouverte à Saint-Nazaire qu'il juge assez impactant.

Il ajoute que concernant les oiseaux, l'impact est différent selon la technique employée. Il demande à RTE si une prise en compte de l'expérience de la pose des câbles de la liaison France-Angleterre (IFA 2) est prévue, notamment concernant les pannes et difficultés techniques qui ont entraîné un allongement de la durée des travaux et par conséquent un dérangement des zones de quiétude d'oiseaux.

Pierre CECCATO, RTE, explique que le choix de la méthode employée est déterminé par des contraintes techniques : le forage dirigé est limité en termes de distance (700 mètres maximum d'écart entre le point d'entrée et le point de sortie). Il souligne qu'il s'agit donc d'une technique complexe à mettre en œuvre dans la configuration actuelle alors que la tranchée ouverte représente un risque plus maîtrisé.

Concernant la prise en compte du retour d'expérience de la pose de câbles de la liaison France-Angleterre, il explique que l'atterrissage annoncé précédemment en six mois est désormais prévu sur neuf mois à un an afin d'anticiper des travaux sur les quatre saisons.

Un participant demande s'il est bien pris en compte que le forage dirigé pourrait entrer en contact avec des explosifs issus de la seconde guerre mondiale qui pourraient toujours être présents à proximité des plages du débarquement.

Pierre CECCATO, RTE, indique que des travaux ont déjà été réalisés dans le cadre du parc du Calvados et d'IFA 2 et que RTE reste attentif à la présence d'objets ou d'explosifs.

6. SUITE DE LA PRESENTATION DU RACCORDEMENT

Emmanuel CARUSO, RTE, présente le cinquième objectif issu du contrat de service public, conclu entre RTE et l'État demandant à RTE d'associer un fonds d'accompagnement à la réalisation de projets en mer ainsi que sur la zone rétro-littorale. Il explique que ce fonds sera crédité sur chacun des deux projets à hauteur de 550 000€ afin de financer des projets visant une meilleure gestion de l'environnement, à l'amélioration des connaissances environnementales/socio-économiques, la mise en valeur du patrimoine du littoral ou encore le soutien à l'économie touristique. Il précise que le fonds est ouvert aux communes, aux EPCI, aux associations et à l'ensemble des organismes non lucratifs. Il indique que des plaquettes sont disponibles et qu'un comité de gestion sera mis en place en 2023 avec le préfet du Calvados. Enfin, il informe les participants sur la création d'une adresse email dédiée pour que le public puisse contribuer à ce dispositif.

Un membre du groupe ornithologique normand s'inquiète de la bonne utilisation de ce fonds considérant que ce fonds doit être destiné à la gestion des impacts du projet.

Pierre CECCATO, RTE, souligne que des mesures éviter, réduire, compenser sont prises en compte dans le cadre du projet. Il précise que le fonds n'existait pas lors d'autres projets et qu'il permettra de compléter les mesures existantes. Il insiste sur la volonté de verser ce fonds à des projets environnementaux. La méthode de choix des projets qui bénéficieront de ce fonds n'est pas encore définie et qu'un comité de pilotage devra par conséquent être mis en place par la préfecture afin de préciser la méthode et les critères d'attribution au regard des besoins du territoire. Il précise par conséquent qu'il n'est pas certain que RTE participe aux choix des projets retenus et que cette compétence appartiendra au territoire.

Damien LEVALLOIS, DREAL, complète la réponse sur la partie maritime en indiquant que l'objectif est que les projets éoliens en mer puissent participer au développement de mesures environnementales autres que celles inhérentes aux parcs éoliens, à savoir les mesures classiques « éviter-réduire-compenser ». Il explique qu'à ce titre des éléments spécifiques ont été ajoutés au cahier des charges de l'appel d'offres pour venir pondérer les différentes notes des candidats. Il indique que pour avoir la note maximale sur le critère des mesures environnementales, les candidats devront à ce titre abonder à hauteur de 30 millions d'euros un fonds dédié au développement des études environnementales maritimes. Il précise que ce fonds sera a priori géré par l'Agence de l'eau. Il estime que les candidats ont certainement eu à prévoir un montant suffisant destiné à ce fond afin de prétendre à la note maximale lors de la remise de leur offre...

7. CONCLUSION

Damien LEVALLOIS, DREAL, indique qu'il est toujours possible de consulter le site eoliennesenmer.fr qui sera amené à évoluer en début d'année 2023, notamment dans la présentation des deux projets Centre Manche 1 et 2. Il rappelle également les deux adresses email de contact : concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr et l'adresse de Pierre CECCATO pour les questions relatives au raccordement. Il annonce qu'une réunion publique sera organisée le lundi 28 novembre dans le Val de Saire à Quettehou. L'étape suivante sera la sélection des candidats pour le projet Centre Manche 2 qui seront ensuite présentés aux élus et aux acteurs économiques afin de construire le projet en lien avec le territoire. Il précise par ailleurs que la DREAL mène des interventions plus ciblées avec des formations notamment dans les universités.

Jean TRARIEUX, garant CNDP, remercie le cabinet SYNAY et RTE pour la pédagogie et l'intérêt de leurs interventions. Il revient notamment sur l'intérêt de cette réunion qui a permis à RTE de présenter dès maintenant les hypothèses de raccordement et par conséquent de recueillir les avis et remarques des habitants le plus en amont possible. Il invite le public à participer et à suivre l'actualité du projet sur le site de la concertation.

Damien LEVALLOIS, DREAL, ajoute que le formulaire de questions est de nouveau actif sur le site internet de la concertation.

Hugo ROSSET, SYSTRA, remercie les participants à la réunion.

Fin de la réunion à 20h.



Pour en savoir +

concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr
www.eoliennesenmer.fr

DREAL Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

